



24 Chatham Place, BRIGHTON BN1 3TN (UK)
TEL.(UK) 0845 310 8066 FAX.(UK) 0870 135 2711
International Tel. +44 1273 236 524
EMAIL: laura@nhrorganicoils.co.uk Web Site: www.nhrorganicoils.co.uk

Material Safety Data Sheet

1 Identification du produit

. Nom du produit : HUILE ESSENTIELLE BIOLOGIQUE DE CAJEPUT

2 Composition /informations sur les composants

. Caractérisation chimique :

N° CAS Désignation : 85480-37-1 cajeput, huile essentielle
N° EINECS : 287-316-4

. Indications complémentaires

Nom botanique : Melaleuca cajeputi
German Flavor Regulation : Natural
CE (Council of Europe) : 276n
FDA : 172.510
FEMA : 2225
Code douanier : 3301.29
FMA : X
FCC : X
RIFM : X
IFRA :
ISO :

3 Identification des dangers

. Principaux dangers :



Xn-nocif



N-dangereux pour l'environnement

. Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

R 10 Inflammable.
R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

4 Premiers secours

- . **Après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- . **Après contact avec la peau** : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- . **Après contact avec les yeux** : Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- . **Après ingestion** : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- . **Moyens d'extinction** : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- . **Équipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . **Les précautions individuelles** : Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- . **Mesures pour la protection de l'environnement** : Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **Méthodes de nettoyage/récupération** : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

7 Manipulation et stockage

- . **Manipulation** :
 - . **Préventions des incendies et des explosions** : Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- . **Stockage** :
 - . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** : Aucune exigence particulière.
 - . **Indications concernant le stockage commun** : Pas nécessaire.
 - . **Autres indications sur les conditions de stockage** : Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition /protection individuelle

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** : Sans autre indication, voir point 7.
- . **Composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail** : Néant.
- . **Remarques supplémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **Équipement de protection individuel** :
 - . **Mesures générales de protection et d'hygiène** : Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - . **Protection respiratoire** : Pas nécessaire.
 - . **Protection des mains** : Gants de protection.
 - . **Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

- . Forme : Liquide.
- . Couleur : Incolore à jaune pâle.
- . Odeur : Caractéristique.

Méthode		Valeur / Gamme	Unité /
. Changement d'état			
. Point de fusion	:	—	°C
. Point d'ébullition	:	—	°C
. Point d'inflammation	:	47	°C

. Danger d'explosion	:	Le produit n'est pas explosif.	
. Densité	à 20°C	:	0,900 / 0,925
. Masse volumique	à 20°C	:	—
. Solubilité dans /miscibilité avec l'eau	à 20°C	:	Insoluble.

10 Stabilité et réactivité

- . Décomposition thermique /conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . Réactivités dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- . Produits de décomposition dangereux : Pas de produit de décomposition dangereux connu.

11 Informations toxicologiques

- . Toxicité aiguë :
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
85480-37-1 Cajeput, huile essentielle
Oral : LD50 : 3870 mg /kg (rat)
Dermal : LD50 : > 5000 mg /kg (rbt)
- . Effet primaire d'irritation :
- . De la peau : Pas d'effet d'irritation.
- . Des yeux : Pas d'effet d'irritation.
- . Sensibilisation : Sensibilisation possible par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

- . Indications générales : Aucune pollution des eaux connue.

13 Considérations relatives à l'élimination

- . Produit :
- . Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- . Emballages non nettoyés :
- . Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- . Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :
- . Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

3 Matières Liquides inflammables

- . Chiffre /lettre :
- . N° ONU : 1169
- . Désignation du produit : Extrait aromatique liquide

- . Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :

- . Classe IMDG : 3
- . Page :
- . N° ONU : 1169

- . Classe ICAO/IATA : 3
- . N° ID ONU : 1169
- . Groupe d'emballage : III
- . Désignation technique exacte : Extracts, aromatic, liquid

15 Informations réglementaires

- . Marquage selon les directives CEE :
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la communauté Européenne /la « Gefstoffv » = La réglementation sur les produits dangereux.
- . Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xn-nocif



N-dangereux pour l'environnement

- . Phrases R:
10 Inflammable.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme
pour l'environnement aquatique.
65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- . Phrases S:
24 Eviter le contact avec la peau.
37 Porter des gants appropriés.
61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter des instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. **Service établissant la fiche technique** : service législation.